

DOSSIER DE PRESSE MERCREDI 5 JUIN 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE À L'UTAC DE MONTLHÉRY

EN PRÉSENCE DE

Emmanuel BARBE
Magistrat, Délégué interministériel
à la sécurité routière

Jean-Benoît ALBERTINI Préfet de l'Essonne Caroline NISAND
Procureure de la République
d'Évry-Courcouronnes

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables













BILAN 2018 - 2019 EN ESSONNE

Sur les routes de l'Essonne on déplore depuis le début de l'année 2019 :

- 13 personnes tuées, même nombre pour 2018 à la même période,
- 580 accidents corporels contre 504 en 2018 + 15 %,
- 727 personnes blessées contre 631 en 2018 +15 %.

En 2018, 37 personnes sont décédées :

- 7 accidents mortels avaient pour cause principale ou aggravante la vitesse,
- 5 mettant en cause l'alcool et les stupéfiants,
- 7 pour non maîtrise,
- 2 pour non respect des règles de sécurité.

Accidentalité

Les usagers vulnérables comptabilisent 8 personnes tuées (7 deux-roues motorisés et 1 vélo), ce qui représente 61% des personnes tuées en 2019.

A la même période en 2018, on comptait 10 usagers vulnérables (7 deux roues motorisés, 1 vélo et 2 piétons) parmi les 13 personnes tuées, soit 77%.

Focus sur l'accidentalité routière liée à l'alcool

FRANCE

Chaque année en France, plus de 1 000 personnes perdent la vie sur les routes dans un accident avec un taux d'alcool illégal.

Un conducteur est dit « alcoolisé » s'il a une alcoolémie illégale, c'est-à-dire un taux supérieur ou égal à 0,5 g/l de sang.

L'alcool au volant concerne toutes les générations et particulièrement les 18-34 ans.















La proportion de conducteurs alcoolisés varie selon le type de véhicule :



28 %

des conducteurs de cyclo impliqués dans un accident mortel sont alcoolisés.



20 %

des véhicules de tourisme impliqués dans un accident mortel sont alcoolisés.

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié en moyenne par 17 chez les conducteurs alcoolisés.

ESSONNE

Dans le département de l'Essonne, sur les cinq dernières années (2014-2018), on comptabilise 407 accidents corporels impliquant un conducteur alcoolisé. 34 accidents ont été mortels avec 36 personnes tuées.

Sur les 13 personnes tuées en Essonne depuis le début de l'année, 4 l'ont été dans un accident dont l'alcool est responsable (5 sur les 37 tués sur les routes essonniennes en 2018). Ces accidents se sont déroulés de nuit le week-end.

MISE EN OEUVRE DE L'ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE

Dans le cadre des mesures prises, lors du Comité interministériel de la sécurité routière le 9 janvier 2018, pour lutter contre l'alcool au volant, les préfets ont désormais la possibilité, après contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie comprise entre 0,8 et 1,8g/l de sang, de limiter son droit à conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), pour une durée maximale de six mois.

Ce dispositif permet de lutter contre les accidents.

L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation.

L'EAD est un dispositif homologué. Il doit être mis en place dans le véhicule par un installateur agréé par la préfecture. Les frais d'installation et de fonctionnement de l'EAD sont à la charge du controvenant. Le matériel peut être loué ou acheté.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables

3











Dans le département de l'Essonne, il a été choisi de proposer l'EAD aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- taux compris entre 0,8g/l de sang et 1,8g/l de sang,
- pas de jeunes conducteurs (permis probatoire),
- pas de cumul d'infraction,
- pas de récidivistes.

LES RÉTENTIONS DE PERMIS LIÉES À L'ALCOOL

ESSONNE

Après une baisse sur la période de 2014 à 2016 des rétentions du permis de conduire liées à l'alcoolémie (taux d'alcool supérieur à 0,8g/l de sang, soit 0,4 mg/l d'air expiré, ce facteur repart à la hausse en 2017 et 2018.

Évolution du nombre de rétention du permis de conduire					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Alcoolémie	1487	1364	1131	1315	1339

Sur les quatre premiers mois de l'année 2019, on comptabilise pour les infractions d'alcoolémie relevées (contravention et délit) :

- janvier 2019 ► 232 infractions
- février 2019 > 197 infractions
- mars 2019 > 232 infractions
- avril 2019 > 181 infractions

Depuis le début de l'année 2019, les délits et contraventions ont généré 421 rétentions de permis de conduire pour alcoolémie.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables

4









Une étude des suspensions du département montre que les éléments suivants :

	AVRIL 2019	MAI 2019
Nombre total de rétentions	243	157
Nombre total de rétentions alcool	109	68
Nombre total de personnes potentiellement éligibles à l'EAD	81	51

PRÉSENTATION DE L'EAD A L'UTAC

Dans le cadre de la généralisation du dispositif d'installation d'un EAD, présentation du dispositif à l'UTAC (Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du cycle) de Montlhéry, organisme en charge de délivrer les qualifications nécessaires pour devenir installateur agréé d'un dispositif EAD.



UTAC Montlhéry

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables













DÉROULÉ

▶ 10h00:

- Début de la présentation du dispositif ;
- Présentation des process d'homologation par l'UTAC, du rôle des installateurs et des formations qualifiantes dispensées.

▶ 10h30 :

- Présentation en dynamique de l'EAD ;
- Essai du véhicule équipé de l'EAD.













